



## Informations de fond

État : janvier 2017

# Aménagement de l'infrastructure ferroviaire : en route pour l'étape 2030/35

L'Office fédéral des transports (OFT) dirige l'élaboration de l'étape d'aménagement 2030/35 du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES). Il consulte les cantons, les chemins de fer et la branche du transport des marchandises. Le Conseil fédéral se fonde sur ce programme pour proposer chacun des projets au Parlement, qui décide ensuite. Si un référendum a lieu, les électeurs auront le dernier mot.

Le Conseil fédéral entend proposer les projets concrets de l'étape d'aménagement 2030/35 au plus tard fin 2017 sous forme de projet à mettre en consultation, et donner la parole aux milieux intéressés. Le message du Conseil fédéral avec les propositions définitives sera remis au Parlement avant fin 2018. À partir de 2019, celui-ci débattera sur le texte soumis et adoptera l'étape d'aménagement 2030/35, qui est sujette au référendum facultatif.

### Échéancier prévu

	2016				2017				2018			
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Évaluation des coûts et des modules d'offre	[Barre orange]				[Barre bleue]							
Élaboration de la conception globale	[Barre orange]				[Barre bleue]				[Barre verte]			
Rédaction du projet à mettre en consultation					[Barre bleue]							
Début de la consultation									[Barre verte]			
Rédaction du message									[Barre verte]			
Adoption du message par le Conseil fédéral									[Barre verte]			



## Étapes précédentes

4 <sup>e</sup> trimestre 2014	<p>Les cantons ont remis à l'OFT leurs conceptions dans le cadre de leurs six régions de planification. Ces conceptions décrivent l'offre de prestations de transport régional de voyageurs que visent les régions de planification jusqu'en 2030. Les offres de prestations sont priorisées par les régions de planification.</p> <p>L'OFT a élaboré les conceptions correspondantes pour le trafic grandes lignes et le transport de marchandises avec les CFF et la branche du transport des marchandises.</p>
1 <sup>er</sup> trimestre 2015	L'OFT a vérifié les conceptions remises
2015 - 2016	<p>L'OFT a réuni les offres présentées en modules régionaux, qui ont été examinés et optimisés avec les régions de planification et les chemins de fer, puis évalués selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution à l'élimination des engorgements (diminution de la surcharge)</li><li>• Effet positif sur l'ensemble du réseau (effet de réseau au lieu d'avantages régionaux)</li><li>• Rapport coûts-utilité</li><li>• Adéquation aux critères de développement territorial suisse</li></ul>

## Prochaines étapes

1 <sup>er</sup> +2 <sup>e</sup> trimestre 2017	Clôture des évaluations, coordination avec l'aménagement des routes et récapitulation des conceptions globales à 7 ou à 12 milliards de francs au plus
Jusqu'à fin 2017	Élaboration du projet à mettre en consultation et ouverture de la consultation par le Conseil fédéral
Jusqu'à fin 2018	Évaluation de la consultation et élaboration du message, décision du Conseil fédéral et envoi du message au Parlement
À partir de 2019	Délibérations parlementaires
Év. 2020	Éventuelle votation populaire en cas de référendum

## Précisions :

Office fédéral des transports, Information  
058 462 36 43  
presse@bav.admin.ch